

statistiques sur la vie et d'informations y relatives, présente à la Chambre le rapport dudit comité, lequel est lu. (*Appendice No. 8.*)

Sur motion de M. *Pâquet*, secondée par M. *Geoffrion*,

*Ordonné*, Que le dit rapport soit renvoyé au comité collectif des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement, afin que l'impression en soit recommandée pour l'usage des membres de cette Chambre.

L'ordre du jour, pour la troisième lecture du bill pour amender et refondre et pour étendre à toute la Puissance du *Canada*, les lois relatives à l'inspection de certains des principaux articles de provenance canadienne, étant lu,

*Ordonné*, Que le dit ordre soit déchargé et que le bill soit maintenant renvoyé à un comité général.

La Chambre se forme, en conséquence, de nouveau en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'Honorable M. *Campbell* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

*Ordonné*, Que les amendements soient maintenant pris en considération.

Les amendements sont alors lus pour la première et la seconde fois et adoptés.

Et la question étant proposée, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois,

M. *Oliver* propose comme amendement, secondé par l'Honorable M. *Richard*, que tous les mots après " maintenant " jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : " Renvoyé de nouveau à un comité général, avec instruction d'en retrancher la clause qui pourvoit à l'inspection compulsoire du beurre. "

Et l'amendement étant mis aux voix, la chambre se divise, et la question est résolue négativement.

Alors, la motion principale étant mise aux voix,

*Ordonné*, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. *Kirkpatrick*, secondée par M. *Masson*,

*Résolu*, Que lorsque M. l'Orateur quittera le fauteuil à six heures, la Chambre soit ajournée jusqu'à sept heures et demie p. m. aujourd'hui.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour répartir de nouveau les sommes payables et imputables aux diverses Provinces du *Canada* par le Gouvernement fédéral, en tant qu'elles dépendent de la dette avec laquelle elles sont respectivement entrées dans l'Union, étant lu,

L'Honorable M. *Tilley* propose, secondé par l'Honorable M. *Tupper*, que le bill soit maintenant lu la seconde fois, et des débats s'ensuivant,

Et étant six heures p. m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à sept heures et demie aujourd'hui sans mettre la question d'ajournement aux voix.

*Sept heures et demie, P. M.*

M. *Kirkpatrick*, du comité spécial nommé pour s'enquérir et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le district électoral de *Québec Centre*, informe la Chambre, qu'à la demande de l'un des membres du comité, vu la maladie qu'il y a dans sa famille, le comité a décidé de demander la permission de s'ajourner jusqu'à mardi à midi, le deuxième jour de septembre prochain, et qu'en conséquence il demande qu'il lui soit permis de s'ajourner jusqu'à ladite date.

Sur motion de M. *Kirkpatrick*, secondée par M. *Masson*,

*Ordonné*, Que ledit comité ait la permission de s'ajourner jusqu'à mardi, le deuxième jour de septembre prochain.